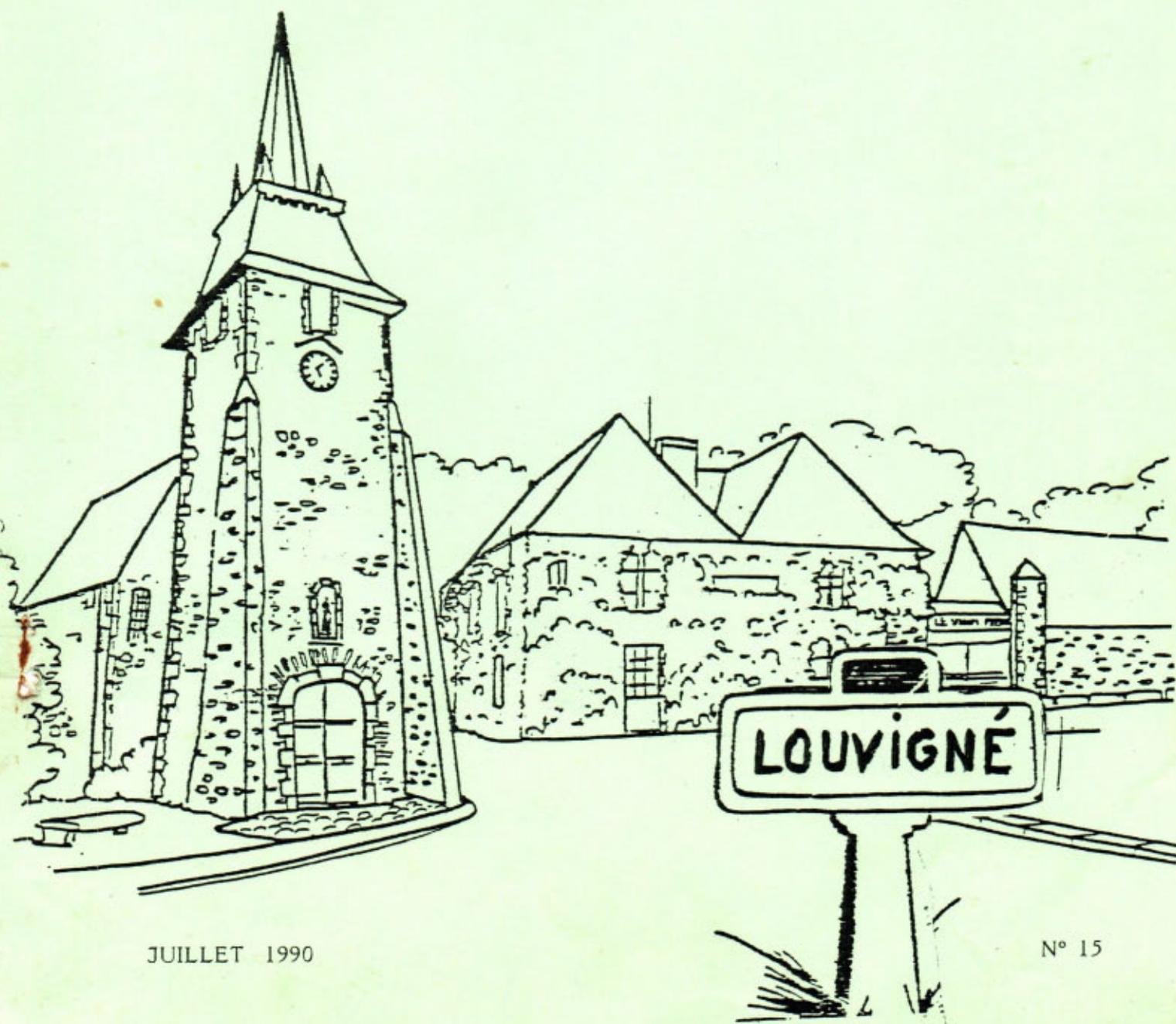


BULLETIN

MUNICIPAL



JUILLET 1990

N° 15

LE MOT DU MAIRE

B R A V O L O U V I G N E

LOUVIGNE vient de vivre une période d'imprévues et de réussite.

En effet dans le cadre des jeux " LES CHARMES DISCRETS DE LA MAYENNE" organisés par RADIO FRANCE MAYENNE, LOUVIGNE a brillamment remporté la finale départementale battant sur le fil les brillants concurrents qu'ont été Saint Pierre la Cour et Brécé.

Outre cette victoire, combien sympathique, elle a permis de constater d'une part la compétence des concurrents qui ont montré leur savoir et d'autre part le dynamisme de tous ceux qui en un temps record, et dans la bonne humeur, ont réussi à sensibiliser et à faire participer un tiers de la population de la commune en encourageant les concurrents.

Gageons que cette victoire acquise avec beaucoup de fair-play et de courtoisie dans la meilleure des traditions maintienne au sein de notre collectivité l'unité et l'amitié qui sont des facteurs essentiels de réussite.

Donc BRAVO et MERCI à tous ceux qui ont défendu brillamment les couleurs de LOUVIGNE.

BONNES VACANCES A TOUS

Le Maire,

CL. LANDELLE.

EXTRAITS
DES
DECISIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DU 1ER SEMESTRE 90

SALLE POLYVALENTE

Le précédent bulletin municipal faisait état de l'avant projet sommaire. Qu'en est-il aujourd'hui et pourquoi les travaux ont-ils tardé à démarrer ? Le bref historique qui suit tente de répondre aux questions que vous êtes en droit de vous poser.

HISTORIQUE

Reportons-nous au 20 décembre 1989, date à laquelle Mr COLBOC, architecte, remettait son avant projet détaillé et chiffré. Le montant global des travaux s'élevait alors à la somme de 2 000 000 F TTC, non compris les frais de voirie et de réseaux de distribution annexes.

Le Conseil Municipal estimait alors que :

- 1) la charge financière pour la commune dépassait les limites du raisonnable,
- 2) certains projets futurs pourraient être entravés de ce fait,
- 3) le taux des contributions directes devrait être augmenté dans une proportion, difficilement acceptable.

En conséquence, le Conseil Municipal décidait de demander à Mr COLBOC de réviser son projet à la baisse.

Au cours de sa séance du 17 janvier 1990, le Conseil Municipal décidait d'opter pour une solution nouvelle : La surface totale de la réalisation était abaissée à 423,20 m² pour un coût global estimé à 1 794 508 F TTC. Le 14 février 1990 L'avant projet détaillé était adopté à l'unanimité. Mr COLBOC était alors mandaté pour réaliser le dossier de consultation des entreprises.

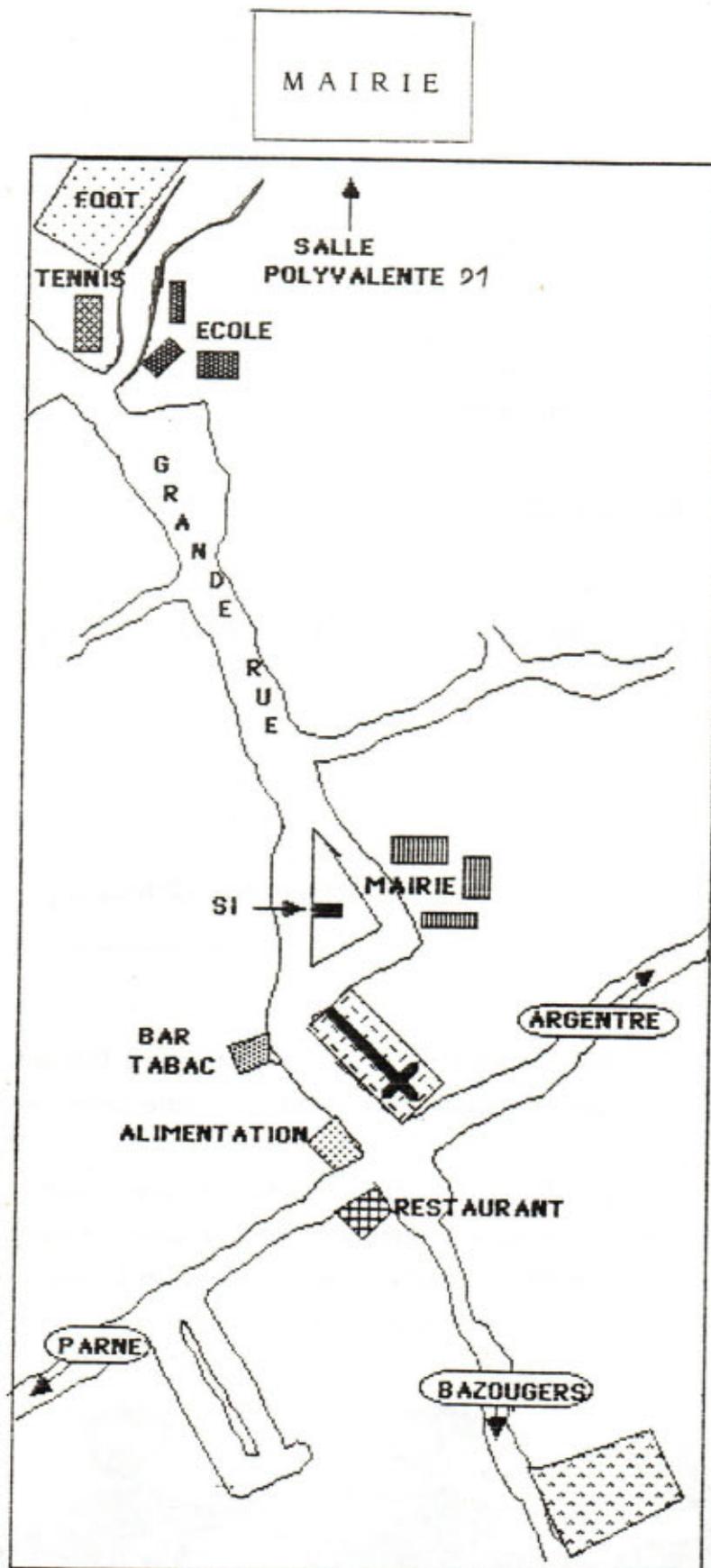
Compte-tenu des délais de réalisation des plans, et dossiers de consultation des entreprises, des parutions des annonces légales dans les journaux, l'ouverture des plis de remises des offres ne pouvait avoir lieu que le 6 avril 1990 !

Après étude des dossiers, la commission décidait alors de rendre l'appel d'offres "infructueux", la somme globale dépassant nettement la prévision initiale. En conséquence il fallait donc procéder à un deuxième appel d'offres près des entreprises. Cela se soldait par quelques semaines de retard supplémentaires.

Enfin, le 21 mai 1990, la seconde remise des offres permettait de fixer le coût global de la réalisation un montant de 1 783 637 F TTC, somme qui inclut 56 197 F TTC pour une partie des réseaux de distribution.

ENTREPRISES RETENUES

- Lot 1	Maçonnerie-Gros Oeuvre	Ets LEROY Parné sur Roc
- Lot 2	Charpente bois	Ets LUTELLIER MENGUY Cossé le Vivien
- Lot 3	Couverture-Zinguerie	Ets BERTIN ASCO S.A. Avranches
- Lot 4	Menuiseries Extérieures PVC	Ets CLAVREUL Marigné Peuton
- Lot 5	Serrureries-Métallerie	Ets BARON Changé
- Lot 6	Menuiseries Intérieures Bois	Ets M.G.B. Ambrières les Vallées
- Lot 7	Plâtrerie-Cloisons Sèches	Ets FOURNAGE Saint Georges Buttavent
- Lot 8	Revêtement Sols et Murs	Ets MAYENNE BATIMENT Mayenne
- Lot 9	Chauffage-Ventilation	Ets MEZIERE Bonchamp les Laval
- Lot 10	Plomberie-Sanitaire	Ets LEGAY Louvigné
- Lot 11	Electricité	Ets SPIE TRINDEL Laval
- Lot 12	Peintures-Occultations	Ets PERCHER Laval
- Lot 13	Faux Plafonds	Ets MARGUERITE Meslay du Maine



Depuis le 28 Mai 1990, la mairie est transférée 6 Place Saint Martin.

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI : de 15 heures 30 à 18 heures

MERCREDI : de 10 heures à 12 Heures — SAMEDI de 8 heures à 12 heures

VENTE IMMEUBLES MUNICIPAUX

1) Ancienne école, 3 Grande-Rue

Cet immeuble, ainsi que le terrain attenant est vendu pour un montant de 230 000 F à Mr MORICE Alain de Laval.

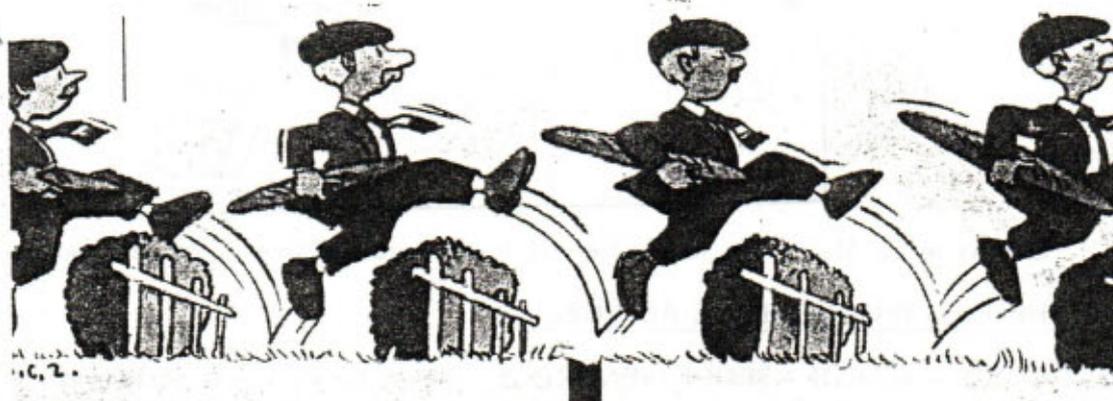
2) Ancien local des jeunes, 1 Place St Martin

L'ex-local des jeunes, situé 1, Place St Martin est vendu pour un montant de 50 000 F à Mr et Mme GASNIER de Louvigné.

RECENSEMENT GENERAL

Souvenez-vous : c'était il y a presque 2 000 ans. Le dénombrement décrété par César Auguste contraignit un couple demeuré célèbre à se déplacer.

En 1990, du 5 mars au 5 avril très précisément, un agent du 32e recensement national, est venu chez vous, à domicile, rechercher les renseignements nécessaires à notre vie économique et sociale de Louvigné. La population de Louvigné serait officiellement de 664 habitants.



LOTISSEMENT DU PRIEURE

Le Conseil Municipal, vu le prix de revient du coût de viabilisation du Lotissement du Prieuré décide :

- de fixer à 185 F TTC le prix de vente du mètre carré de terrain.
- de demander à la réservation de chaque parcelle un acompte de 10 000 F. Cet acompte ne sera remboursé en cas de dédit sauf en cas de non-accord de prêt bancaire.
- de confier à l'étude DREUX, DESCOTTES, DELFOSSE, 89, Avenue Robert Buron à LAVAL, la vente des parcelles.

AGENCE POSTALE

Le Directeur Départemental des P et T avait signifié la fermeture de l'agence postale de LOUVIGNE à compter du 28 février 1990. Après de multiples démarches entreprises par le Conseil Municipal près de la population (signature de pétitions) et près des services concernés, un premier "sursis" était obtenu jusqu'au 30 Avril 1990, Monsieur le Directeur Départemental des P et T accepte, à titre exceptionnel, de différer la transformation du "Correspondant Postal" en "Agence Postale" au 1er Janvier 1991.

Monsieur le Maire devra communiquer, pour le début d'octobre 1990, aux services P et T, l'adresse d'un local aménagé permettant de recevoir la clientèle ainsi que la liste des candidats à l'emploi de gérant.

Un essai professionnel permettra de désigner le futur gérant qui recevra obligatoirement une formation professionnelle postale et financière. Si vous êtes intéressé, vous pouvez demander de plus amples renseignements à la mairie de Louvigné.

ECOLE DE MUSIQUE

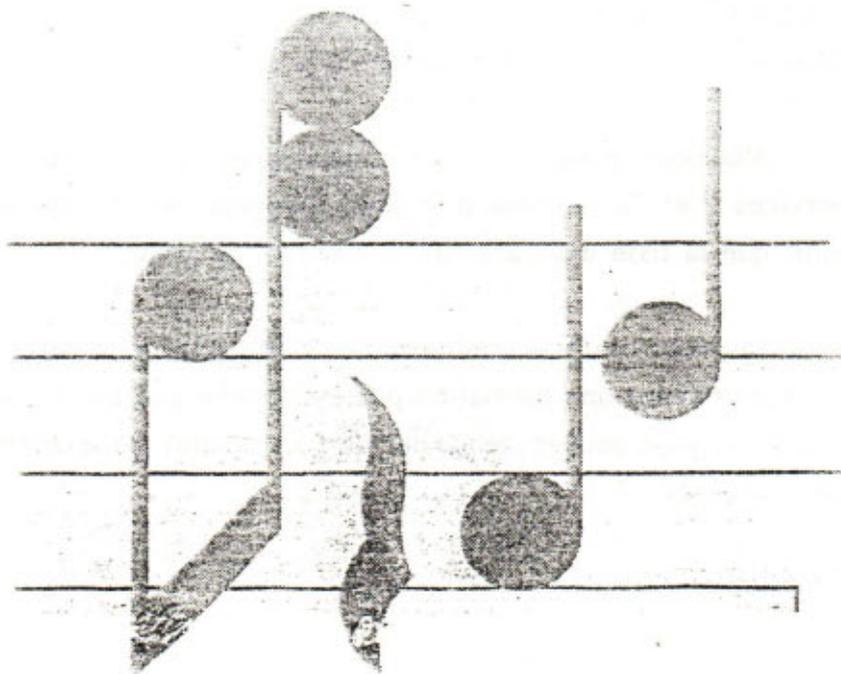
Lors du dernier bulletin municipal, il vous était annoncé que le Conseil Municipal s'était porté partie prenante dans la création d'une école intercommunale de musique regroupant, Argentré, Bonchamp et Louvigné.

Deux représentants de la commune Mrs DAVID Daniel et ROUSSELET Serge ont participé aux premières réunions constitutive de ce S I V U et à l'élaboration du budget prévisionnel.

La participation financière demandée à Louvigné pour l'année 1990/1991 se montait à 15 664 F correspondant à 15 élèves inscrits actuellement à l'école de musique d'Argentré.

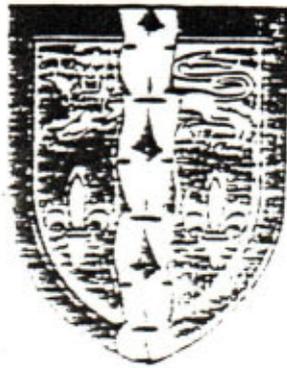
Jugeant cette participation trop élevée, compte-tenu des moyens financiers actuels de la commune, le Conseil décidait dans sa réunion du 14 mars 90 de ne pas adhérer à ce syndicat tout au moins pour le moment.

Toutefois, la commune ayant pris des engagements vis à vis de l'école de musique d'Argentré une subvention de 250 F par élève leur a été accordée pour l'année scolaire 1989/1990.



Departement
Mayenne

Bézirk
Schwaben



PROJET COMITE JUMELAGE

entre

LOUVIGNE - ARGENTRE et BABENHAUSEN

Comme vous le savez, le Conseil Municipal a décidé à la demande d'Argentré de s'associer pour créer un comité de Jumelage.

Suite à diverses réunions un bureau a été formé, voici la composition :

- Président : Mr DESCOTTES
- Vice Président : Mr LE FORT
Mr LAPIERRE
- Secrétaire : Mme GUELLAEN
- Secrétaire Adjointe : Mr PICHOT
- Trésorier : Mr DUCHENE
- Trésorier Adjoint : Mr LE LOUP

- Membres : Mr BARDOU Melle FONTAINE
 Mr COQUELIN Mme LONGUEVRE
 Mr COUTARD Mr LEUDIÈRE
 Mr FOUGERE Mr ROBINET
 Mme DY Mr RENARD
 Mme GOHIER

Le moment venu nous ne manquerons pas de vous informer des décisions qui seront prises concernant les activités du comité.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 14 Mars 1990, a approuvé la modification du Plan d'Occupation des Sols.

Les modifications retenues portent sur 2 points particuliers : Zonage et Règlement.

1) ZONAGE (voir plans annexés)

- a) Agrandissement de la zone d'urbanisation future, à usage d'activités, de part et d'autre de la route départementale N° 131. La surface est ainsi portée à 10 ha.
- b) Classement des parcelles face au cimetière en zone NB (1) avec emplacement réservé pour aménagement d'une aire de stationnement liée entre autre au cimetière .

2) REGLEMENT

- a) Zone d'urbanisme future à usage d'habitation. L'article INAI imposait en cas de lotissement à usage d'habitation que chaque opération concerne une surface de 1 ha et entraîne la construction de 10 logements.
Ces dispositions sont supprimées et remplacées uniquement par un seuil minimum de 5 logements.

b) Zone agricole

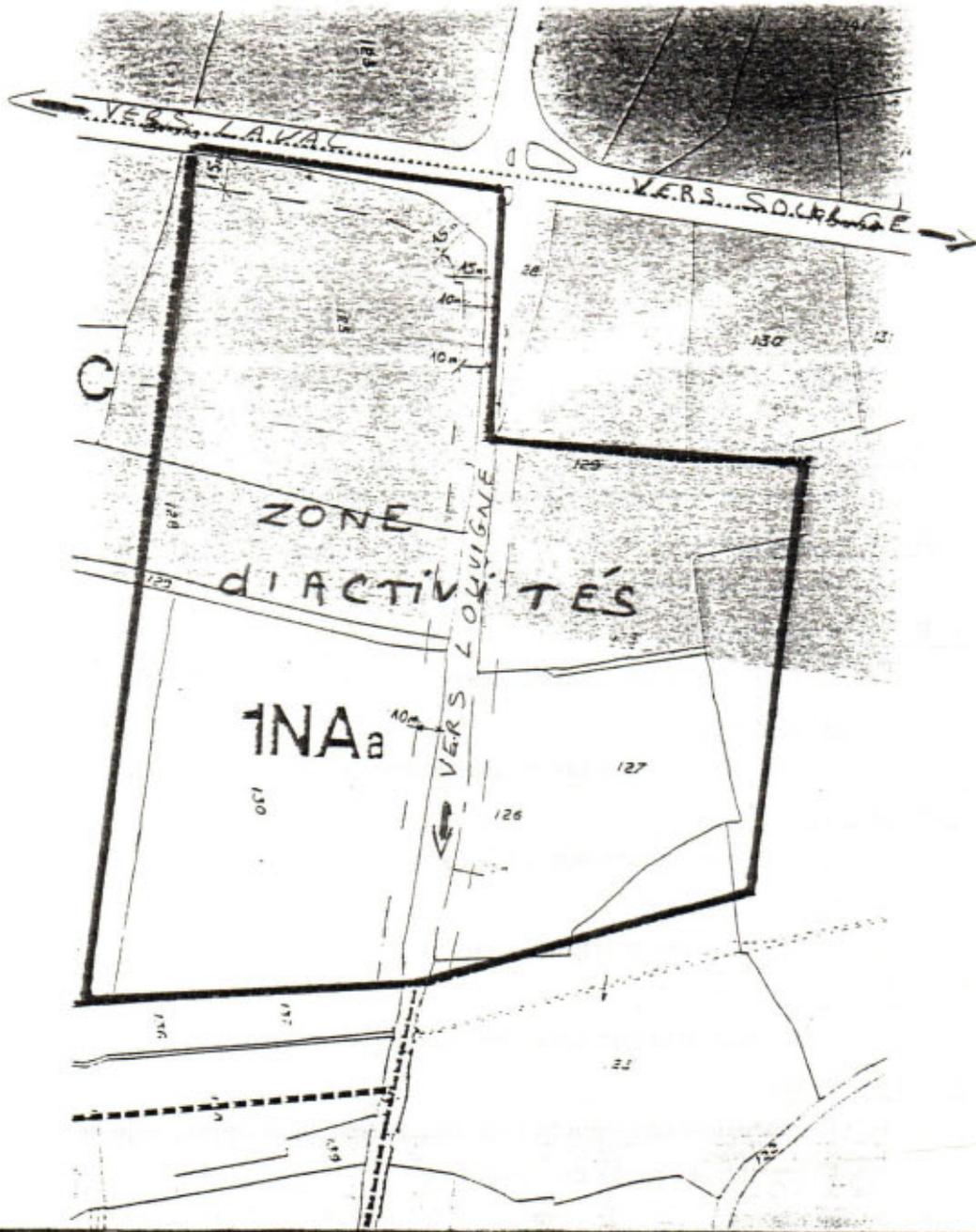
Nouvelles dispositions à l'article NC1

Sont admis :

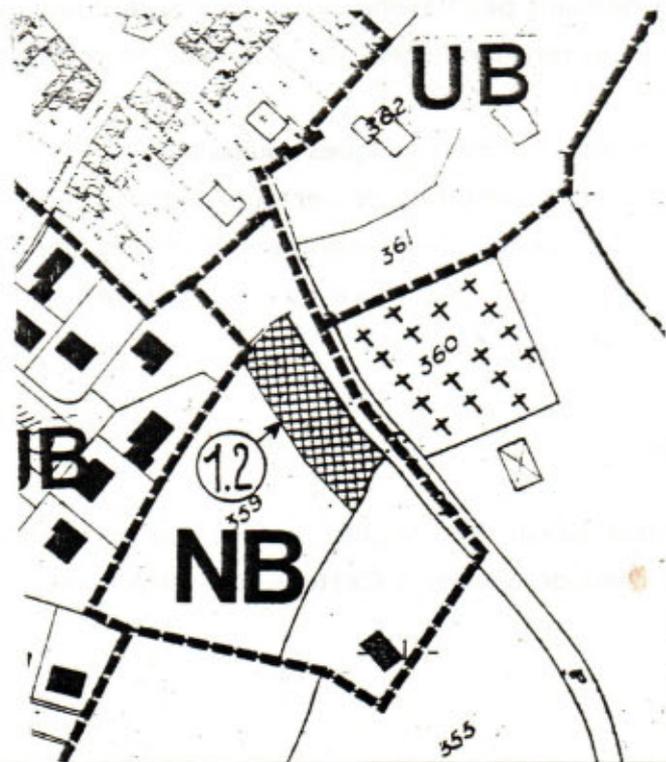
L'aménagement (ou la reconstruction en cas de sinistre récent) et l'extension des bâtiments anciens destinés :

- soit à l'habitation pour usage principal, secondaire ou d'hébergement de loisirs, sous condition que le nombre maximum d'habitations ne dépasse pas 2 par ancien corps de ferme ;
- soit aux activités.

ZONAGE A



ZONAGE B



VOIRIE

TRAVAUX ENVISAGES

• C.R. de Toussaint + antennes

Renouvellement de la couche de roulement + Curage des fossés.

• C.R. de la Rangée

Renouvellement de la couche de roulement.

• C.R. de la Richardais

Curage des fossés (avec arasement de l'accotement).

• C.R. de la Gaudinière

Curage des fossés (avec arasement de l'accotement).

• C.R. de la Cocherie

Curage des fossés sur 13 à 1400 m.

• Lotissement de la Porte

Réfection des trottoirs + Bi-couche sur Chaussée.

• Route de Parne

Réfection trottoir droit (en allant vers Parné).

• Point à Temps

Préparation des couches de roulement pour renouvellement en 1991 et entretien du reste de voirie.

• C.R. de Bécheveau

Ne connaissant pas l'avenir de la ferme, la commission décide de surseoir au renouvellement de la couche de roulement.

La Commission émet quelques souhaits :

- que l'herbe se trouvant au milieu de certains chemins soit traitée ;
- que des saignées soit faites, notamment sur le chemin des Roches.
- que le gravier se trouvant en surface dans les Lotissements du Pré de la Fontaine et de l'Angelière soit balayé.

Allée des Roches

Il semble qu'elle soit toujours empruntée par quelques automobilistes qui n'ont pas de droit de passage ; Cette Allée est privée.

TARIFS : CANTINE - GARDERIE

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argentré du 5 février 1990
Le Conseil Municipal a décidé de fixer comme suit les nouveaux tarifs à compter du 1er Avril 1990 :

<u>Cantine</u>	<u>Garderie</u>	
Repas enfant : 13,55 F.	Matin	: 7,90 F
Repas adulte : 22,65 F	1/2 journée	: 11,00 F.
	journée	: 17,60 F.

BUDGET PRIMITIF 1990

Le Conseil Municipal, en sa séance du 28 mars 1990, a voté à l'unanimité le budget primitif 90. Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses pour les deux sections : Investissement : 1 020 013 et fonctionnement : 1 513 568

<u>Fonctionnement dépenses</u>		<u>fonctionnement Recettes</u>	
Denrées et fournitures	127 000	Produits Exploitation	142 600
Frais de personnel	544 060	Produits domaniaux	7 950
Impôts et Taxes	7 570	Produits financiers	1 147
Travaux et services extérieurs	186 168	Recouvrements subven/	73 267
Participations et contingents	151 450	Dotation glob. de fonct.	589 591
Allocations subventions	39 493	Impôts indirects	20 921
Frais de gestion générale	64 700	Contributions directes	678 092
Frais financiers	170 885		
Prél. pour dép. investissements	222 242		
TOTAUX.....	1 513 568	1 513 568

TAXES COMMUNALES 1990

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité la proposition de la Commission des finances et fixé comme suit les divers taux :

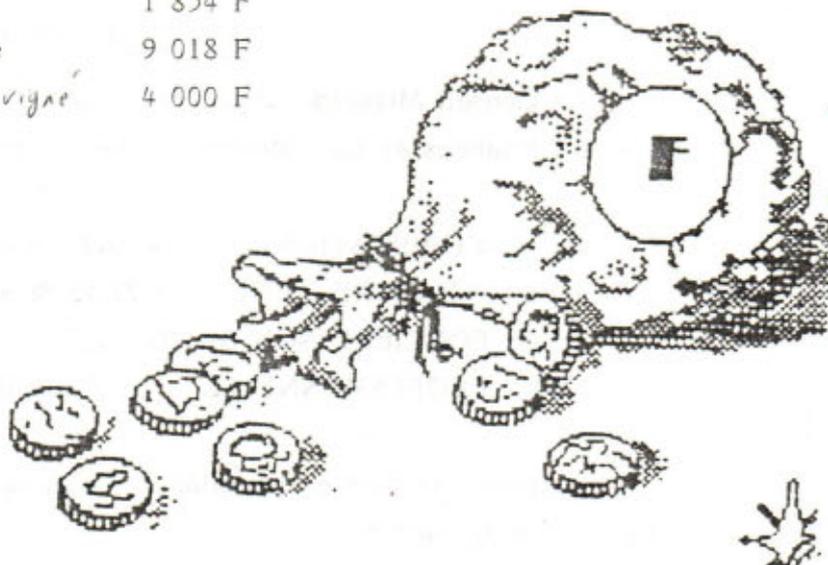
TAXE d'HABITATION	: 15,80 % au lieu de 14,77 %
TAXE FONCIERE BATIE	: 22,50 % au lieu de 21,00 %
TAXE FONCIERE NON BATIE	: 37,50 % au lieu de 36,90 %
TAXE PROFESSIONNELLE	: 15,00 % inchangée.

Comme l'an dernier, un bilan des réalisations communales paraîtra dans le bulletin de Janvier 91.

SUBVENTIONS

SUBVENTIONS ALLOUEES POUR L'ANNEE 90

Association des Paralysés de France	100 F
Ass. des Papillons Blancs	120 F
Ass. des Amis de la Bibliothèque	60 F
Ass. Infirmes Moteurs Cérébraux	120 F
Lutte contre le Cancer	250 F
La Prévention Routière	80 F
Ass. Valentin Haüy	80 F
Comité Antituberculeux	150 F
Ass. des Myopathes	120 F
Comice Cantonal Argentré	350 F
Syndicat d'Initiative Argentré	651 F
A.D.M.R. Intercommunale Argentré	500 F
C.C.A.S. de Louvigné	2 300 F
Ass. Sportive Culturelle de Louvigné	4 000 F
Ass. Sportive de Basket "	2 500 F
Ass. Sportive de Tennis de Table "	1 650 F
Comité de Louvigné	3 500 F
A.C.P.G. de Louvigné	100 F
Ass. des Parents d'Elèves Louvigné	5 290 F
Ass. A.D.D.M. Laval	1 854 F
Ass. des A.C.L. de la Mayenne	9 018 F
Ass. A.F.R. (Centre Aéré) Louvigné	4 000 F



VACANCES SCOLAIRES

Pour les 2 zones, la rentrée scolaire pour l'année 1990-1991 est fixée pour les élèves au lundi 10 septembre au matin.

Les périodes d'interruption des classes au cours de l'année 90-91 sont fixées comme suit :

Vacances de la TOUSSAINT 90

samedi 27 octobre après la classe au lundi 5 novembre au matin.

Vacances de NOEL 90-91

samedi 22 décembre après la classe au lundi 7 janvier au matin.

Vacances d'HIVER 91

jeudi 14 février après la classe au lundi 4 mars au matin

Vacances de PRINTEMPS 91

samedi 20 avril après la classe au lundi 6 mai au matin.

Vacances d'ETE 91

samedi 6 juillet après la classe au (mardi 10 septembre)

BENNE A ORDURES

Une benne à ordures sera à votre disposition, Route d'Argentré, aux dates suivantes :

- Vacances de PAQUES
- Semaine du 10 au 15 juillet
- Semaine du 14 au 19 août
- Vacances de la TOUSSAINT
- Vacances de NOEL

CETTE BENNE EST EXCLUSIVEMENT RESERVEE AUX ORDURES
NON-MENAGERES et NON-VEGETALES

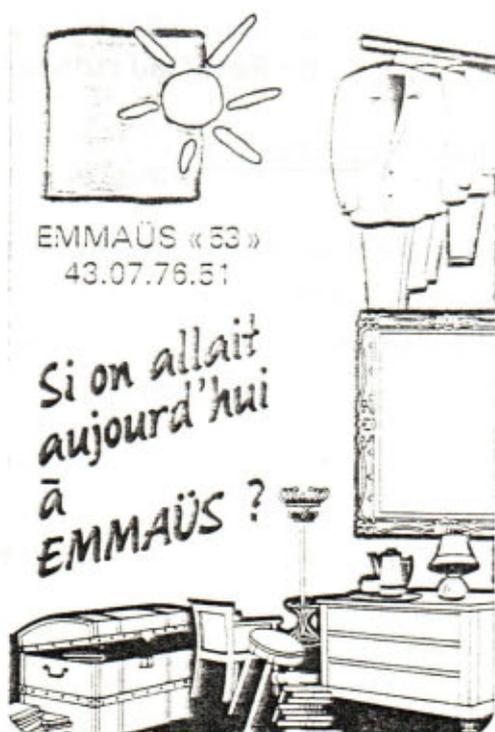
Vous pouvez déposer vos ordures végétales à l'endroit prévu à cet effet sur la route de la Doyère (300 m après la chapelle).

COMMUNAUTE EMMAÜS

Sous l'impulsion de l'Abbé Pierre, le mouvement "Emmaüs" est né en novembre 1949 par la rencontre d'hommes décidés à unir leurs volontés et leurs actes pour s'entraider et secourir ceux qui souffrent. Ainsi se sont constituées des communautés qui travaillent pour vivre, partager et soutenir les populations défavorisées.

A la "Chevalerie", deux responsables encadrent et guident une quinzaine de compagnons vivant dans des conditions difficiles à supporter de nos jours. Ils ne tendent pas la main, refusent la condition "d'assistés", vivent de collectes de ferrailles, papiers, meubles... . Le produit de ces collectes est stocké, trié à la Communauté de la "Chevalerie" à VILLIERS CHARLEMAGNE, première communauté fixe en Mayenne créée en 1988 sous l'impulsion du Père LAIZE.

Dans le but de réduire les frais de location de bennes à ordures et pour que la fréquence des ramassages soit augmentée, le Conseil Municipal a pris contact avec les Compagnons d'Emmaüs. Ceux-ci accepteraient de passer dans LOUVIGNE chaque premier lundi du mois à compter d'octobre prochain. Des renseignements plus précis vous seront communiqués en temps utile.



*SALLES DE VENTE
ouvertes au Public*

**A LAVAL
SALLE EMMAÜS**

rue de l'Alme
Association Emmaüs Laval - 02 33 21 4 996

* Mercredi de 10h30 à 12h30 et de 17h30 à 18h

A la Communauté — BRIC-A-BRAC

« La Chevalerie »
VILLIERS CHARLEMAGNE
route de Château-Gontier

Tous les jours jusqu'à 18h - Ferme de 12h à 13h30
Ferme le dimanche et le lundi matin.

*Vous ne vous en servez plus,
mais vous voulez qu'ils resservent*

PENSEZ EMMAÜS

DEBARRAS GRATUIT (43.07.76.51)

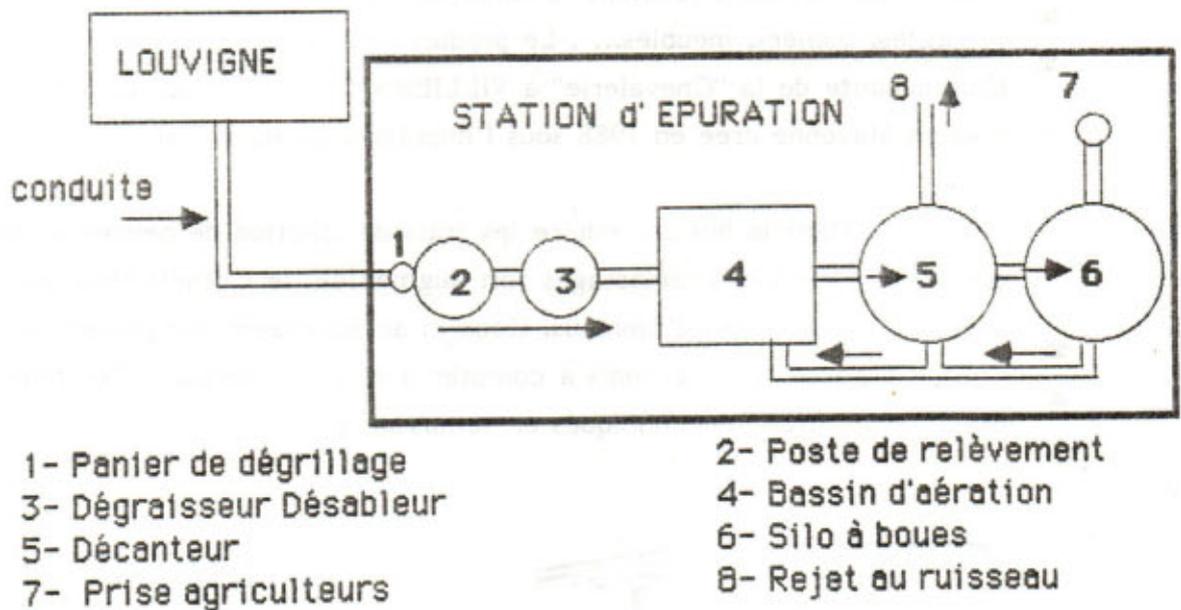
Aujourd'hui 10 compagnons vivent de ce travail

ASSAINISSEMENT

Suite à certaines pollutions survenues récemment au niveau de la station d'épuration il semble utile de consacrer une partie de ce bulletin à rappeler quelques notions quant au fonctionnement et au règlement du service d'assainissement.

I FONCTIONNEMENT

LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT



II MODALITES D'ADMISSION DES EAUX DANS LES RESEAUX

Le réseau d'assainissement de Louvigné étant du type séparatif, seules les eaux usées domestiques peuvent être déversées dans les canalisations d'eaux usées, en vue d'être traitées à la station d'épuration. Les eaux pluviales doivent être déversées dans les canalisations d'eaux pluviales (branchements distincts).

III. NATURE DES EAUX SUSCEPTIBLES D'ETRE DEVERSEES A L'EGOUT

1) Les eaux usées domestiques

- eaux ménagères (lavage-toilette-vaisselle...)
- eaux vannes (urine et matières fécales)

2) Les eaux pluviales

- eaux de pluie proprement dites
- eaux d'arrosage, lavage, voiture

3) Les eaux usées, autres que domestiques

- leur déversement sera conforme à l'article L 35-8 du code de la santé publique.

IV. DEVERSEMENTS INTERDITS

Quelle que soit la nature des eaux rejetées, il est formellement interdit de déverser :

- le contenu des fosses fixes ;
- l'effluent des fosses septiques ;
- des ordures ménagères ;
- des liquides ou vapeurs corrosifs, des acides, des matières inflammables ou susceptibles de provoquer des explosions ;
- les carburants ou lubrifiants ;
- des liquides ou vapeurs à température supérieure à 50° ;

d'une façon générale tout ce qui pourrait nuire au bon fonctionnement du réseau d'assainissement.

Le service d'assainissement (S.A.U.R.) se réserve le droit d'effectuer, chez tout abonné et à toute époque, tout prélèvement de contrôle qu'il estimerait utile. En effet, restent à la charge de l'utilisateur, les frais de désobstruction ou de réparation causés par sa négligence, sa maladresse ou sa malveillance !

V. FACTURATION

La redevance d'assainissement, payable par l'utilisateur, portée sur la facture S.A.U.R., est au 1^{er} janvier 1990 d'un montant de 4,3529 F TTC par m³ d'eau facturé.

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

Pour votre sécurité ou votre plaisir, vous avez choisi d'avoir chez vous un chien de garde, cet animal est un être vivant, et comme vous, il souffre du froid ou de la chaleur.

Nous ne doutons pas que vous vouliez le rendre heureux. Voici quelques conseils de la Société Protectrice des Animaux.:

- Tous les chiens de garde doivent être abrités par une niche en bois en bon état sur le sol à l'abri de l'humidité, le chien ne doit pas être dans la boue.
- Les tonneaux en fer ou en plastique sont interdits par la loi.
- S'il est attaché, la chaîne doit avoir au moins 3 mètres de longueur et être fixée de façon qu'elle ne s'enroule pas au piquet d'attache.
- Si vous le pouvez, l'installation d'un fil coulissant est recommandé, car votre chien sera plus heureux.

Chaque jour , il sera détaché au moins 1 fois.

- A sa disposition, il aura de l'eau propre, et une bonne soupe tiède l'hiver (le pain trempé dans l'eau n'est pas une nourriture).

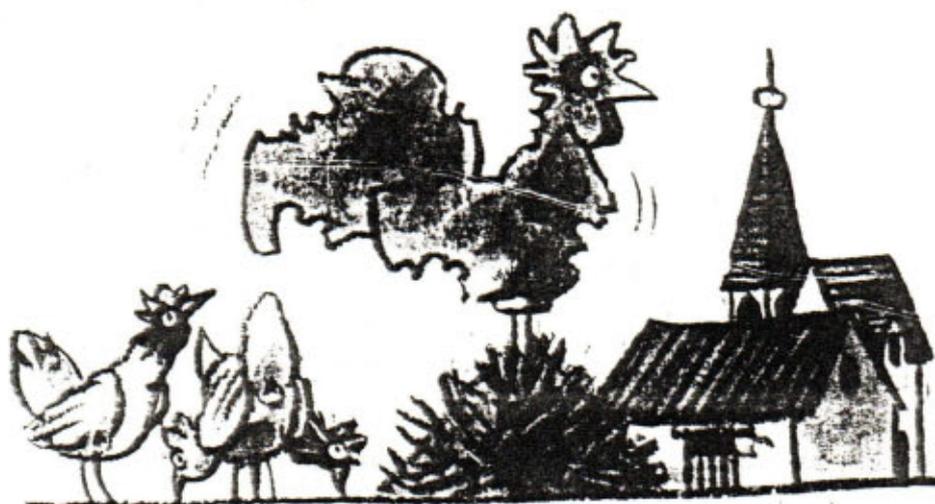
Votre chien a besoin de viande.

- Pour l'été ; sa niche est disposée de façon qu'il puisse avoir un coin d'ombre.
- Le collier doit être en cuir, la chaîne ou le collier étrangleur sont interdits par la loi.

La S.P.A. vous remercie d'avoir lu cette petite rubrique et si vous désirez d'autres renseignements, téléphoner au : 43-53-72-21 entre 14 H et 18 H.

N'OUBLIEZ PAS LE DICTON

" Si le chien est heureux et en bon état c'est que la maison est accueillante"



LA
VIE
DES
ASSOCIATIONS

CLUB DE L'AMITIE
Année 1990

Suite aux élections, ou 63 adhérents avaient pris parts, un nouveau membre est entré au Conseil d'Administration : Mr Xavier LEBLAIS. Les membres du bureau ont été reconduits pour 2 ans.

Le Concours de Belote du 10 et 11 mars 1990 a remporté un bon succès.

* Pique-Nique gratuit le 5 juillet au plan d'eau d'ARQUENAY pour tous les adhérents. Un voyage est prévu à la mine bleu le 16 juillet ainsi qu'un voyage sur la Mayenne au départ de CHATEAU-GONTIER le mercredi 8 août avec le Club de SOULGE/OUETTE.

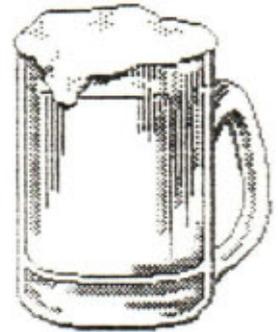
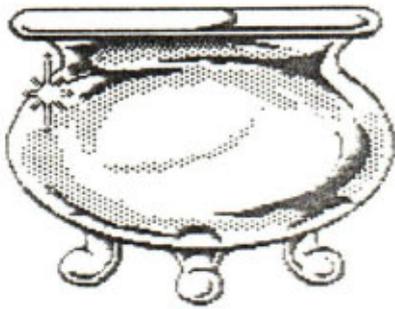
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES

Nous vous remercions de votre participation ainsi que de l'aide apportée aux différentes manifestations de l'année 89-90 : lots - Fête de l'école.

Pour le Bureau,

La Présidente : Annick TREMBLAY

SOIRÉE



CHOUCROUTE

Pour des raisons matérielles, notre soirée CHOUCROUTE qui était prévue le 8 septembre, sera reportée au samedi 15 septembre, et se déroulera comme l'an passé à la salle de SOULGE SUR OUETTE. Le Comité des Fêtes sera très heureux de vous y accueillir, pour y retrouver la même ambiance que les années passées.

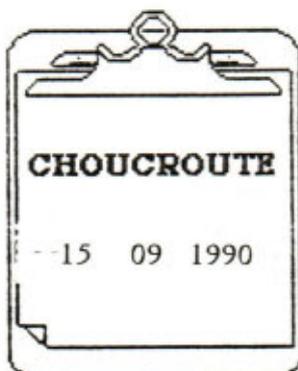
Si vous n'aimez pas la Choucroute, nous vous proposerons une assiette anglaise.

Les cartes d'inscription seront à retirer
du 1er août au 10 septembre inclus

au Café BESCHER
à l'Epicerie GRUAIST

TARIF : ADULTE 60 F
 ENFANT 30 F (jusqu'à 16 ans)

* (Les chèques seront retirés après le 1er octobre)



SECTION FOOTBALL

La saison 89-90 vient de se terminer et c'est l'heure du bilan.

Le Club compte 39 licenciés répartis de la façon suivante : 7 débutants : 7 poussins : 7 pupilles : 6 minimes : 3 cadets : 32 juniors et seniors : 22 vétérans.

CLASSEMENT

Débutants et Poussins	5eme
Pupilles	1er
Minimes	4eme
Cadets	1er
Equipe B Seniors	1ere
Equipe A Seniors	3eme
Vétérans	4eme

Les minimes ayant terminé 1er la saison 88-89, ont donc évolué en division supérieure cette saison. Ils sont allés en demi-finale de la coupe de district et ont terminé 4eme. BRAVO à tous les jeunes.

Les cadets, terminant premier cette saison, vont devoir évoluer en division supérieure la saison prochaine. Ces deux équipes, minimes et cadets peuvent fonctionner grâce à un regroupement avec Soulgé et Bazougers.

L'équipe B seniors a réalisé une excellente saison puisqu'elle termine 1ère de son groupe avec 10 points d'avance et accède ainsi à la Promotion de 2ème division.

L'équipe A, 3ème de son groupe, a réalisé aussi une bonne saison, malgré un petit regret quant à la montée possible en division supérieure !

Pour terminer, l'équipe vétérans n'a pas démerité en se classant 4ème, ce qui est signe de progrès constant !

En marge du championnat, le tournoi a rassemblé 41 équipes de jeunes le matin du 1er mai et 37 équipes juniors-seniors l'après-midi. le beau temps étant de la partie, ce fut un beau succès.

Avis pour la saison prochaine :

Les inscriptions sont à faire près de Mr DELIGEON ou Mr DUVAL pour tous ceux qui souhaitent jouer au football et particulièrement ceux qui sont nés entre le 01/08/1982 et le 31/12/1983.

Le Président.

TENNIS DE TABLE

Que le Temps passe vite, c'est déjà terminé devant les tables. Il faut penser à la prochaine saison 90/91. L'Association du tennis de table souhaiterait voir quelques nouveaux pongistes. Venez-nous voir aux entrainements le Jeudi soir 20 Heures, quelques balles sur les tables ne vous engagent à rien. En attendant, l'été arrive et l'Association du tennis de table vous souhaite de bonnes vacances.

L'ASSOCIATION - LE BUREAU

Mr BEZIER Roland	33, Les Logis du Pré de la Fontaine 53210 LOUVIGNE Tél : 43-37-37-98
Mr LANDAIS Jean-Charles	24, Résidence l'Angelière 53210 LOUVIGNE Tél : 43-37-34-76
Mr GUESDON Joël	5, Place St Martin 53210 LOUVIGNE

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Point mort pour la saison 1990/1991. Chacune d'entre nous s'organise comme elle l'entend. Par contre, nous vous attendons de pied ferme pour l'année 1991/1992 où nous bénéficierons d'installations nouvelles.

Bonnes vacances à toutes

Le Bureau.

SECTION T E N N I S

Depuis 1988, une section Tennis existe à Louvigné. Actuellement, le nombre de membre est important puisqu'il dépasse 80.

Dans le cadre de ses activités, la section a organisé cette année un Tennis-Défi et un Tournoi interne qui s'est déroulé pendant le mois de juin.

Le bureau, dont Mr COUTARD Michel est le Président, comporte huit membres. Le travail de secrétariat est assuré par Mr MORIN Daniel.

Les cartes de membres et d'invités sont toujours en vente chez Mr DUBOIS Alain, 27 Les Logis du Pré de la Fontaine.

A V I S A U X A M A T E U R S :

SECTION B A S K E T - B A L L

Composition du Bureau

- Président	: Mr COQUELIN	Membres :	Mme LEDUC
- Trésorière	: Mme GOUYER		Mr COUTARD
- Secrétaire	: Mme MASSEROT		Mme ROUSSELET
			Mme ROUSSEL

Classement définitif

- Cadettes : * 1ère partie du championnat : (oules géographiques) :
 - LOUVIGNE termine 1ère de sa poule.
- * 2ème partie du championnat : (poules de classement) :
 - 1ère division : les 8 meilleurs
- Benjamins 6èmes
- Mini-Poussines 7èmes